



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 1 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Carburant diesel- Fuel Power**

Autres moyens d'identification

: 00099, 00102PC

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement d'installation carburant
Restrictions d'utilisation : Non destiné aux enfants.

Famille chimique

: Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

FPPF Chemical Company, Inc.

117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É. -U.).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambré clair à légèrement voilé. Odeur de solvant.

Dangers les plus importants: Liquide combustible .Peut être enflammé par une flamme ouverte. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Éviter le rejet dans l'environnement.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque

Liquide inflammable - Catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

Attention!

Mentions de danger

Liquide combustible.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 2 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse antialcool.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylque	1-(2-méthoxypropoxy) -2-propanol DPGME	34590-94-8	80.0 - 100.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 3 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide combustible. Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquide inflammable - Catégorie 4

Produits de combustion dangereux

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone; vapeurs et fumées irritantes

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventilier la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'urgence en transport: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les aérosols. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser les techniques de mise à la terre par connexion appropriées lors du transfert de liquide. Éviter le contact avec les matières incompatibles.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 4 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conditions d'un stockage sûr

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hermétiquement fermé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	100 ppm (peau)	150 ppm (peau)	100 ppm (600 mg/m ³) (peau)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser de l'équipement anti étincelles. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

: Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les brouillards ou les aérosols. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide clair.

Odeur : Odeur de solvant.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 5 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Seuil olfactif : P/D
pH : P/D
Point de fusion/point de congélation : P/D
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : P/D
Point d'éclair : 79°C
Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag
Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1) : Plus lent que l'acétate de n-butyle
inflammabilité (solide, gaz) : S/O
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) : P/D
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) : P/D
Propriétés comburantes : Aucun(e).
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : P/D
Densité de vapeur : P/D
Densité relative / Poids spécifique : 0.94-0.97
Solubilité dans l'eau : soluble
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile : P/D
Température d'auto-inflammation : P/D
Température de décomposition : P/D
Viscosité : P/D
Matières volatiles (% en poids) : P/D
Composés organiques volatils (COV) : P/D
Pression absolue du récipient : S/O
Distance de projection de la flamme : P/D
Autres observations physiques/chimiques : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues en conditions normales d'utilisation.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 6 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude. Éviter une exposition directe au soleil. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Irritant léger pour le système respiratoire

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Ne devrait pas avoir d'effets cancérigènes.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques : Pas disponible.

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 7 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u>	<u>DL50</u>	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	> 3 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	5120 mg/kg	9480 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL50 / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 10,000 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE50 / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1919 mg/L (daphnie magna)	≥ 0.5 mg/L	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>		
		<u>EC50 / 96h or 72h</u>	<u>NOEC / 96h or 72h</u>	<u>Facteur M</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 969 mg/L/72hr (algues vertes)	969 mg/L/72hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Devrait être biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Éther de dipropylène glycol monométhylrique (CAS 34590-94-8)	0.0061	< 1

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 8 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination





: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination : Élimination conformément aux règlements applicables.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
IMDG	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
ICAO/IATA	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 L / 119 Gallons ou moins chacun).				
Informations supplémentaires					
Canada (TMD)	aucun(e)	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 9 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux. .

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	252-104-2	Présent	Présent	(7)-97; (2)-426	KE-12230	Présent	HSR001402



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 10 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

: Fiches de données de sécurité du fabricant.
OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances
European Chemicals Agency, Classification Legislation



Carburant diesel- Fuel Power

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2020

Page 11 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 03/29/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour:

FPPF Chemical Company, Inc.
117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201
Telephone: 1-800-735-3773
Please direct all enquiries to FPPF Chemical Company

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company, Inc.

FIN DU DOCUMENT